



## EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

### ***Séance du 27 septembre 2024 à 18 heures***

*Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.*

Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

#### **Présents :**

Jean-François Irigoyen, maire  
Pello Etcheverry, 1<sup>er</sup> adjoint  
Patricia Arribas-Olano, 2<sup>ème</sup> adjoint  
Jean-Daniel Badiola, 3<sup>ème</sup> adjoint  
Nathalie Morice, 4<sup>ème</sup> adjoint  
Eric Soreau, 5<sup>ème</sup> adjoint  
Christine Duhart, 6<sup>ème</sup> adjoint  
Guillaume Colas, 7<sup>ème</sup> adjoint  
Laurence Ledesma, 8<sup>ème</sup> adjoint

#### **N°20 - COMMERCE**

**Fixation de tarifs pour  
l'exploitation de  
l'édicule situé sur la  
place Foch**

#### **Rapporteur :**

Eric Soreau, adjoint

Manuel Vaquero, Delphine de Torresgrosa, Thomas Ruspil, Serge Peyrelongue, Bruno Garraialde, Loïc Jouenne, Monique Labattut, Sylvie Dargains, Valérie Othaburu-Fischer, Manuel de Lara, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Gaëlle Lapix, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

#### **Pouvoirs :**

- Jean Luc Casteret, adjoint à M. Le Maire
- Pascale Fossecave, conseillère municipale déléguée à Jean Daniel Badiola adjoint
- Charlotte Loubet-Latour, adjointe Pello Etcheverry, adjoint
- Guillaume Boivin, conseiller municipal délégué à Eric Soreau, adjoint
- Béatrice Chauffard, conseillère municipale à Laurence Ledesma, adjointe
- Christine Gonzalo, conseillère municipale à Monique Labattut, conseillère municipale
- Benjamin Marcille, conseiller municipal à Patricia Arribas-Olano, adjointe

#### **Date de la convocation : 20 septembre 2024**

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Laurence Ledesma a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

## N°20 – COMMERCE

### Fixation de tarifs pour l'exploitation de l'édicule situé sur la place Foch

M. Soreau, adjoint, expose :

Dans le cadre de l'aménagement de la place Foch, la commune a lancé un appel à concurrence pour l'exploitation de l'édicule n°2. La commune a reçu un total de 11 dossiers proposant diverses offres alimentaires.

Après analyse, la commission « *Commerce-artisanat, développement économique, tourisme, animation et événementiel* » propose de retenir le candidat Monsieur Thibaud Gelos pour un projet de petite restauration. En effet, le projet de ce candidat a été jugé comme étant l'offre la plus avantageuse et la mieux adaptée au site.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de fixer une redevance fixe de 10000 € (non-assujettissement à TVA) par an, ainsi qu'une part variable correspondant à 10% du chiffre d'affaires, révisable selon les modalités de fixation annuelle des droits de place et de stationnement sur la commune, pour une durée de 5 ans, à M. GELOS Thibaud.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Commerce-artisanat, développement économique, tourisme animation et événementiel* » du 19 septembre 2024,
- Fixe une redevance fixe de 10000 € (non-assujettissement à TVA) par an, ainsi qu'une part variable correspondant à 10% du chiffre d'affaires, révisable selon les modalités de fixation annuelle des droits de place et de stationnement sur la commune, pour une durée de 5 ans, à M. GELOS Thibaud.

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

